

## Fête de la Musique - Attribution de subventions aux associations partenaires

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** Dans le prolongement de l'opération inaugurée en 2006, la Ville de Besançon, en liaison avec les services de l'État, a poursuivi son effort de transformation du cadre d'accueil de la Fête de la Musique.

Un groupe de pilotage (associant la Police Municipale et la Direction de la Culture et du Patrimoine, en relation étroite avec un comité d'élus, Denis BAUD, Adjoint chargé de la tranquillité publique, Jean-Claude ROY, Adjoint chargé de la police municipale et de l'occupation du domaine public et Franck MONNEUR, Conseiller Municipal délégué aux musiques actuelles), s'est soucié de la coordination de l'information, de la logistique et de la régulation de la Fête de la Musique 2007.

Il a permis la réalisation d'un programme détaillé de la manifestation qui a été largement diffusé et le soutien aux associations dans l'animation des scènes principales - Place de la Révolution - Place du Huit Septembre - Promenade Granvelle - Esplanade des Droits de l'Homme.

Il est proposé d'allouer une subvention aux associations partenaires pour le travail effectué et les frais engagés dans la mise en place des festivités et des concerts :

- 1 500 € à l'Association Eclectik pour l'animation du site Place du Huit Septembre,

- 4 300 € à l'Association Les Amis du Cylindre pour l'animation de la Promenade Granvelle en liaison avec France Bleu et pour le travail de coordination générale (information, regroupement des données techniques...)

- 300 € à l'Association Mighty Worm pour l'animation du site du Centre Pierre Bayle complété par la prise en charge des équipements techniques (son et éclairage).

En cas d'accord, la dépense totale, soit 6100 €, sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.30/6042 CS 41000.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 13 juillet 2007.*